

**ADDITIF N°003/2025/AD/SG/C-BZ**

**Conformément à la lettre N° 035/L/ARMP/CRRMPO/CCR/CSPE/ANP/mga/25 du 04 Mars 2025
du Chef d'antenne Régional de l'Agence de Régulation des Marchés Publics de l'Ouest**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 001/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DD MINMAP- NDE/ C-BAZOU/CIPM-BAZOU/BIP/2025
du 30/01/ 2025, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES
ROUTIERES DANS LA COMMUNE DE BAZOU, DEPARTEMENT DU NDE, REGION DE L'OUEST EN DEUX
(02) LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE)**

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
I. DANS L'AAO EN ANGLAIS <p>11. Acquisition of the Tender Documents The Tender File will be obtained from the Technical Service of the Bazou City Hall upon presentation of a receipt for payment to the Bazou municipal revenue of a non-refundable sum of 175,000 (one hundred and seventy-five thousand) CFA francs for the acquisition costs of the Tender File. It is also possible to obtain the electronic version of the file by downloading free of charge at the addresses indicated above for the electronic version. However, the submission by physical or electronic means is conditional on the payment of the DAO's purchase fees.</p> <p>12. Submission of Tenders</p>	I. <p>11. Acquisition of the Tender Documents The Tender File will be obtained from the Technical Service of the Bazou City Hall upon presentation of a receipt for payment to the Bazou municipal revenue of a non-refundable sum of 200,000 (Two hundred) CFA francs for the acquisition costs of the Tender File. It is also possible to obtain the electronic version of the file by downloading free of charge at the addresses indicated above for the electronic version. However, the submission by physical or electronic means is conditional on the payment of the DAO's purchase fees.</p>
	II. DANS L'AAO EN ANGLAIS

<p>Each tender, written in French or English in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the Municipality of Bazou (Procurement Department) on 13/03/2025 no later than 10:00 a.m., local time and must bear the following words:</p>	<p>12. Submission of Tenders Each tender, written in French or English in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the Municipality of Bazou (Procurement Department) on 20/03/2025 no later than 09:00 a.m., local time and must bear the following words:</p>
<p>14. Opening the Envelopes The opening of the envelopes will be done in one step and in 03 steps 1st step: Opening of envelope A containing the administrative documents (volume 1) 2nd step: Opening of envelope B containing the technical offers (volume 2) 3rd step: Opening of envelope C containing the Financial offers (volume 3) The opening of the administrative documents and the technical and financial offers will take place on 13/03/2025 at 11:00 a.m. by the Bazou Internal Procurement Commission. Only bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice duly mandated and having control of the file.</p>	<p>14. Opening the Envelopes The opening of the envelopes will be done in one step and in 03 steps 1st step: Opening of envelope A containing the administrative documents (volume 1) 2nd step: Opening of envelope B containing the technical offers (volume 2) 3rd step: Opening of envelope C containing the Financial offers (volume 3) The opening of the administrative documents and the technical and financial offers will take place on 20/03/2025 at 10:00 a.m. by the Bazou Internal Procurement Commission. Only bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice duly mandated and having control of the file.</p>
<p>15. Evaluation Criteria Elimination criteria The eliminatory criteria set out the minimum conditions to be met in order to be admitted to the evaluation according to the essential criteria. Failure to comply with these criteria shall result in the rejection of the tenderer's tender. These include: 1. Have obtained less than 70% of the essential qualification criteria. 2. Production of copies of tenders in insufficient number (less than 07) 3. Omission in the financial offer of a quantified unit price; 4. False declaration, falsified or scanned document 5. Absence of the bid bond in the tender at the end of the counting; 6. Failure to regularise a non-compliant or missing administrative document within 48 hours</p>	<p>15. Evaluation Criteria Elimination criteria The eliminatory criteria set out the minimum conditions to be met in order to be admitted to the evaluation according to the essential criteria. Failure to comply with these criteria shall result in the rejection of the tenderer's tender. These include: 1. Obtaining less than 70% of the essential qualification criteria. 2. Submitting an insufficient number of bid copies (less than 7). 3. Omitting a quantified unit price from the financial offer. 4. False declaration, falsified or scanned document. 5. Absence of a bid bond in the offer. 6. Failure to regularize a non-compliant or missing administrative document within 48 hours</p>

<p>of the date of opening of tenders.</p> <p>7. Absence of a sworn statement of non-abandonment of a project during the last 03 years.</p> <p>8. Certification of previously certified documents.</p> <p>9. Absence of a certificate of financial capacity for an amount greater than or equal to 250,000,000 (two hundred and fifty million) CFA francs issued by a first-rate bank for Lot 1 and 20,000,000 (twenty million) CFA francs for Lot 2;</p>	<p>of the bid opening date.</p> <p>7. Absence of a sworn statement stating that a project has not been abandoned for the past three years.</p> <p>8. Absence of a certificate of financial capacity in an amount greater than or equal to 300,000,000 (Three hundred million) CFA francs issued by a leading bank for Lot 1 and 15,000,000 (Fifteen million) CFA francs for Lot 2;</p> <p>9. Non-acceptance of the contract clauses (CCAP and CCTP).</p> <p>10. Absence of a dated and signed declaration of commitment to compliance with environmental and social clauses</p> <p>11. Absence of a completed, dated and signed integrity charter</p>
--	---

RPAO

. ***b 6- La capacité financière ;***

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

L'attestation de capacité financière d'un montant de **300 000 000** francs CFA délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre pour le lot 1 et **15 000 000** pour le lot 2,

RPAO

. ***b 6- La capacité financière ;***

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

L'attestation de capacité financière d'un montant de **300 000 000** francs CFA délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre pour le lot 1 et **15 000 000** pour le lot 2,

AU LIEU DE

DANS LE RPAO

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
--------------------	---------------------------------------

	<p><i>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07 d'exemplaires dont un original et 06 copies de chaque proposition marquée comme tels, devra parvenir à la mairie de Bazou service de marché, au plus tard le 13 Mars 2025 à 09 heures précises et devra porter la mention suivante sur les enveloppes fermées :</i></p> <p>Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DD MINMAP-NDE/ C-BAZOU/CIPM-BAZOU/BIP/2025 du 30/01/ 2025, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DANS LA COMMUNE DE BAZOU, DEPARTEMENT DU NDE, REGION DE L'OUEST EN DEUX (02) LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE)</p>
20.	<p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : le 13/03/2025 à 10 Heures précises.</p>
20.1.	
22.2	<p style="text-align: center;">D. DEPOT DES OFFRES</p>
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
	<p style="text-align: center;">MODE DE SOUMISSION</p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est <i>hors ligne</i>.</p>
	<p style="text-align: center;">E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</p>

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 13/02/2025 à 10 heures par la Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Bazou dans la salle des actes sise à l'hôtel de ville de Bazou.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

25.1 En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :

- Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique,
- - les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non - conformes au mode de soumission ;

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
--------------------	---------------------------------------

- L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ;
- La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous soumissionnaires qui en fait la demande.

[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

LIRE PLUTOT

DANS LE RPAO

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO

20.	<p><i>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07 d'exemplaires dont un original et 06 copies de chaque proposition marquée comme tels, devra parvenir à la mairie de Bazou service de marché, au plus tard le 20 Mars 2025 à 08 heures précises et devra porter la mention suivante sur les enveloppes fermées :</i></p> <p style="text-align: center;">Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DD MINMAP-NDE/ C-BAZOU/CIPM-BAZOU/BIP/2025 du 30/01/ 2025, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DANS LA COMMUNE DE BAZOU, DEPARTEMENT DU NDE, REGION DE L'OUEST EN DEUX (02) LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE)</p>
20.1.	<p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : le 13/03/2025 à 08 Heures précises.</p>
22.2	<p>D. DEPOT DES OFFRES</p>
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
	<p>MODE DE SOUMISSION</p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est <i>hors ligne</i>.</p>
	<p>E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</p>

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 20/03/2025 à 09heures par la Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Bazou dans la salle des actes sise à l'hôtel de ville de Bazou.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de regroupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

25.1 En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :

- Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique,
- - les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non - conformes au mode de soumission ;

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
	<ul style="list-style-type: none"> L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ; La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous soumissionnaires qui en fait la demande.
	<p>[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].</p>
	<p><i>Le reste sans changement</i></p>

Bazou, le 11 MARS 2025

AMPLIATION

MINMAP

ARMP

- DM (pour publication)
- President CIPM
- Affichage
- Crono/Archives

LE MAIRE

